

Programme 2015/2017

# DESJEPS

## Direction de structure et de projet



Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport  
Site du CREPS

secteur socio-culturel     secteur sport

### Le métier

Le titulaire du DESJEPS mention direction de structure et de projet assure des fonctions de direction dans une structure, notamment :

- il prépare la prise de décision stratégique ;
- il pilote le projet de développement d'une organisation ;
- il dirige une organisation ;
- il réalise le bilan d'activité d'une organisation ;
- il organise des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

### Où exerce-t-il ?

Dans les structures éducatives ou socio-culturelles (centres sociaux, MJC), les collectivités territoriales, les sociétés ou associations sportives et les établissements d'APS (piscines, complexes aquatiques, bases nautiques, golfs et salles de sport).

### Conditions d'accès à la formation

- être titulaire d'un diplôme de l'animation niveau III ou II ou justifier de 36 mois d'activités de direction, correspondant à 2400 heures minimum ;

### Contenu des épreuves de sélection

- épreuve écrite : note de synthèse (3 heures) ;
- dossier de présentation du projet personnel et professionnel ;
- épreuve orale de motivation.

Formation mise en place sous réserve d'habilitation par la DRJSCS Auvergne

### La formation

La formation complète, organisée sur 17 semaines (une par mois en moyenne) permet la construction de 4 unités capitalisables (UC).

#### Deux transversales :

- UC1 : être capable de construire la stratégie d'une organisation
- UC2 : être capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation

#### Une UC de spécialité :

- UC3 : être capable de diriger un projet de développement

#### Une UC de mention :

- UC4 : être capable d'organiser la sécurité dans le champ d'activité

### Certification

Délivrée par le ministère chargé des sports  
Diplôme professionnel de niveau II

### Particularité(s)

Formation réservée aux stagiaires en fonction de direction de structure ou de projet.



MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



## Particularité(s)

Cette formation n'est accessible qu'aux stagiaires ayant une structure d'alternance professionnelle correspondant aux fonctions du diplôme.

## Calendrier de la formation

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée totale	Durée en centre
14.09.15	06.10.15	07 au 09.10.15	11.01.16	02.06.17	12	certification	À définir	595 h



## Coût de la formation - tarifs révisables au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Frais d'inscription aux épreuves de sélection	45.00 euros
Frais forfaitaires de positionnement	14.00 euros
Frais de certification par UC	55.00 euros au CREPS et 85.00 euros en entreprise
Frais pédagogiques	14.00 euros / heure (le nombre d'heures de formation sera établi en fonction du parcours individuel du stagiaire).
<b>Parcours complet</b>	<b>8 330.00 euros (4998.00 euros pour le parcours allégé)</b>

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.

## Financer sa formation

Les candidats peuvent bénéficier d'une prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques dans le cadre des aides à la formation professionnelle et/ou éventuellement d'une rémunération, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

### Où s'adresser ?

Site Internet : [www.formationsportauvergne.com](http://www.formationsportauvergne.com)

- **Jeunes de 18 à 26 ans** : Missions locales
- **Salariés** : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- **Demands d'emploi** : Pôle emploi
- **Résidents en Auvergne** : CREPS Vichy - Auvergne pour les aides accordées par le Conseil Régional d'Auvergne et pour les candidats en situation de formation initiale.
- **Licenciés d'un club** : Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne, Association sportive du demandeur



## VAE - Validation des Acquis de l'expérience

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.  
Se renseigner à la DRJSCS de votre lieu de résidence sur la procédure à suivre.



## S'informer, s'inscrire

Le dossier d'information et la fiche d'inscription sont à télécharger sur le site Internet du CREPS VICHY AUVERGNE.

Le dossier d'inscription sera adressé au CREPS Vichy - Auvergne :  
2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex  
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions**. En cas de difficultés, contactez l'établissement au 04 70 59 85 60. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

**Responsable pédagogique**

**Stéphanie SERRE** - Tél. 04 70 59 53 37

E-mail : [stephanie.serre@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:stephanie.serre@creps-vichy.sports.gouv.fr)



## CREPS Vichy - Auvergne

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex

Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

E-mail : [direction@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:direction@creps-vichy.sports.gouv.fr) Internet : [www.creps-vichy.sports.gouv.fr](http://www.creps-vichy.sports.gouv.fr)